



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

PRESIDENCE : Mme la Vice-Présidente

DELIBERATION N°39

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSARKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Nathalie CHEVILLARD

POUVOIR(S) : Néant

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – ADHESION A L'ASSOCIATION AUPA

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence souhaite s'inscrire dans une dynamique de coopération et de partenariat en particulier dans le cadre de la production de son Analyse des Besoins Sociaux.

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance en tant que partenaire acteur social a pour objet :

- de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des Schémas de Cohérence Territoriale et de préparer les pays d'agglomération métropolitains dans un souci d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à articuler et harmoniser les politiques publiques portées par ses membres,
- d'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique et social du territoire de compétence de l'Association,
- de proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- de réaliser et de mettre à disposition de ses membres des études d'aménagement et d'urbanisme, en articulant les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, du développement économique et de l'aménagement durables, de l'aménagement urbain, des transports, de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la culture et de la communication,
- de mettre en œuvre des mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, participation à des manifestations locales etc.),
- de participer à l'animation des milieux professionnels et de développer des actions de formation relatives à l'objet de l'association.

Dans ce cadre, il apparaît pertinent que le CCAS rejoigne cette association afin de participer aux réflexions et aux actions menées, de bénéficier d'un partage d'expériences et de ressources, de contribuer au développement des projets et études en lien avec ses missions sociales.

Conformément aux statuts de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance, le CCAS peut y adhérer en qualité de partenaire associé après acceptation par le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance. A ce titre le CCAS participera aux travaux de l'Assemblée Générale avec voix consultative et, sur invitation du Président, à ceux du Conseil d'Administration et du Bureau.

Le CCAS pourra ainsi solliciter l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de son Analyse des Besoins Sociaux. Les modalités de cette collaboration feront l'objet d'une convention spécifique.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

L'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

L'article R. 123-1 et II du même code ;

Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

DECIDE

- **D'AUTORISER** le CCAS à adhérer à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance en qualité de partenaire associé ;
- **DE DESIGNER** la Vice-Présidente du CCAS Madame Brigitte BILLOT en tant que titulaire et Monsieur Laurent DILLINGER en tant que suppléant pour représenter le CCAS dans les instances dédiées ;
- **D'AUTORISER** La Présidente du CCAS ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette adhésion en qualité de partenaire associé.

Vote : 13
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/05/26
et de la publication le 06/05/26